

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe Entreprises

Le groupe Entreprises reconnaît l'importance et l'intérêt général des objectifs de cet avis. Il en souligne le travail structurant effectué par les rapporteurs, les membres de la commission et l'administration. Il est d'ailleurs difficile d'accepter ou de rejeter un texte aussi dense et aussi large. Les questions de la précarité, de l'emploi et de l'inclusion par l'emploi des publics qui en sont éloignés, sont des enjeux clés de cohésion sociale et de performance économique.

Soulignons tout d'abord trois axes essentiels :

L'avis reconnaît le rôle des entreprises comme acteurs clés de l'inclusion (recrutement inclusif, achat responsable, management) et valorise l'innovation sociale de type SCOP, SCIC, entreprises à mission, co-entreprises sociales, fondations d'actionnaires. L'entreprise est en effet légitime à s'exprimer et à agir face à ces vulnérabilités. Son implication est d'ailleurs de plus en plus sollicitée, de façon contraignante ou volontaire.

L'avis rappelle aussi l'importance de l'accompagnement et du soutien aux TPE/PME (RSE simplifiée, hybridation des financements, accès aux marchés publics) et insiste sur l'idée que performance économique et impact social convergent, ce qui rejoint là aussi le positionnement de nombreuses entreprises, fédérations professionnelles et organisations patronales.

L'avis préconise aussi une meilleure articulation entre les politiques publiques /et les contraintes économiques réelles, notamment territoriales. Le futur « Plan pour une économie inclusive » (préconisation 15) devrait en cela rendre visibles tous les dispositifs, simplifier l'accès aux aides, proposer des outils et aides (diagnostic inclusion, accompagnement à la RSE) en s'appuyant sur des initiatives patronales existantes.

Il reste nécessaire de travailler à un cadre clair, simple, progressif et soutenable dans l'intérêt des personnes concernées et des entreprises. C'est de cela qu'il est question car faire peser sur les entreprises la responsabilité principale de l'inclusion et de la précarité, alors que beaucoup sont fragilisées, nécessiterait d'écarter tout risque de charges croissantes. Alourdir la réglementation entraîne hausse des coûts et complexité et certaines préconisations apparaissent contreproductives.

En cela, le groupe Entreprises ne peut soutenir la préconisation 1 de cet avis alors que la loi sur le financement de la sécurité sociale pour 2026 prévoit déjà une modification entraînant des conséquences sur la réduction générale dégressive unique de cotisations patronales. De plus, cela n'est pas du rôle de la négociation interprofessionnelle : cela relève du champ de compétences des branches et des entreprises.

De même le groupe Entreprises est opposé au rétablissement des CHSCT qui n'ont pas réellement prouvé leur efficacité au temps de leurs existences.

Des risques d'alourdissement réglementaire (reporting extra financier élargi, critères RSE renforcés, exigences nouvelles dans les marchés publics) peuvent entraîner trop de complexité pour les entreprises, notamment pour les PME.

Prêtons attention aussi aux coûts supplémentaires directs que peuvent entraîner certains aménagements comme l'adoption d'avantages collectifs (chèques mobilité/logement/garde d'enfant...) ou les investissements dans la prévention, la QVCT, l'aménagement des postes handicap... Si des améliorations sont souhaitables, il faut rester dans un cadre adaptable et supportable par secteurs et par taille d'entreprises pour maintenir la pérennité du tissu économique français.

S'il est d'accord sur l'objectif de cet avis et mesure les opportunités positives pour les entreprises de s'investir dans la lutte contre la précarité et l'inclusion, le groupe Entreprises reste vigilant sur les moyens. Cet avis ne prend pas assez en compte le besoin de lisibilité face aux nombreux dispositifs et acteurs existants et l'impératif de simplification. La prise en compte de la réalité et des besoins du secteur économique est pourtant indispensable aux progrès sociaux.

Pour toutes ces raisons **le groupe Entreprises vote contre cet avis.**